

Newsletter #11 - 13 septembre 2013

A l'attention des acteurs de la demande de logement social

Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.

RAPPEL : MISE EN PRODUCTION DE LA VERSION 2.3 DU SNE

La dernière version du Système National d'Enregistrement a été mise en production début juillet dernier. Les évolutions de cette nouvelle version ont été présentées dans la Newsletter n°8, du 3 juin dernier. Elle permet notamment:

- **aux guichets de suivre leur propre activité**
- **de manière temporaire: d'enregistrer les attributions de logement (radiations pour attribution) pour des demandes déjà radiées pour non renouvellement;**
- et également de manière temporaire, de **lever les contrôles relatifs aux informations liées à l'employeur** : pour rappel, ces informations relèvent de nouveaux champs devenus bloquants avec la V2 du SNE (octobre 2012) et qui rejettent les flux de radiations quand la demande avait été enregistrée sous la V1, sans ces champs supplémentaires. La V2.3 fera temporairement de ces champs des champs simplement informatifs, afin de limiter le nombre de rejets.

TOILETTAGE DU FORMULAIRE CERFA DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Le formulaire de demande de logement locatif social a été modifié par un arrêté du 24 juillet 2013, publié au Journal Officiel du 3 août 2013, qui remplace l'arrêté du 14 juin 2010.

Les modifications apportées au formulaire de demande de logement social visent à faciliter le renseignement des différentes rubriques par le demandeur et à améliorer le traitement de sa demande.

Le nouveau formulaire sera utilisable à partir du 1er janvier 2014.

Entre le premier janvier 2014 et le 1er janvier 2015, l'ancienne et la nouvelle version du formulaire pourront être acceptées pour enregistrer la demande. A partir du 1er janvier 2015, seul le nouveau formulaire sera accepté (l'ancien formulaire de demande de logement social ne pourra plus être utilisé).

Mis à part les aspects relatifs à la lecture automatique de documents (LAD) lorsque ceux-ci sont utilisés, ce nouveau formulaire n'impacte pas les systèmes d'information.

Une nouvelle version de la notice explicative accompagnera le nouveau formulaire à partir du 1er janvier 2014.

REUNION NATIONALE DES GESTIONNAIRES TERRITORIAUX DU SNE

Une rencontre nationale des gestionnaires territoriaux du SNE sera tenue le **18 octobre prochain** (de 10h à 16h30) dans les locaux du Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement.

Tous les gestionnaires territoriaux sont conviés à cette journée de réflexion et d'échanges, qu'ils soient internes ou externes aux services de l'État. Les directeurs et/ou chefs de service en charge de la politique du logement en DDI ainsi que les coordonnateurs régionaux du SNE et/ou leurs chefs de service en DREAL sont également concernés.

SESSION DE FORMATION A L'INFOCENTRE

La prochaine session de formation à l'infocentre – qui avait précédemment été reportée – aura lieu le 12 novembre prochain.

Pour vous inscrire ou pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez vous adresser à l'adresse mël suivante : demande-unique@developpement-durable.gouv.fr.